

## **Une évaluation neuropsychologique à l'adulte comporte les étapes suivantes :**

**1. Entrevue d'accueil :** le neuropsychologue recueille de l'information sur les raisons qui amènent le client à consulter, afin de clarifier les attentes du client à l'égard des objectifs de l'évaluation. Le neuropsychologue recueille aussi de l'information sur les antécédents psychologiques, médicaux et développementaux du client. L'entrevue permet au neuropsychologue de déterminer la nature du problème et de clarifier les hypothèses à investiguer, de façon à sélectionner stratégiquement les tests à utiliser. L'entrevue contribue également à caractériser les spécificités du fonctionnement cognitif au long cours chez le client, afin d'en tenir compte ultérieurement dans l'analyse des résultats.

**2. Tests :** La sélection des tests fait l'objet d'un processus rigoureux en fonction de la problématique de chaque client. Habituellement, l'évaluation comprend des mesures neurocognitives du fonctionnement intellectuel général, des habiletés exécutives (p. ex., planification, organisation, raisonnement, résolution de problèmes), de l'attention, de la mémoire, du langage, des habiletés visuospatiales, perceptuelles motrices et sensorielles. Habituellement, les mesures neurocognitives sont complétées par des tests d'évaluation du fonctionnement affectif (ex. symptômes anxieux ou dépressifs) et/ou des tests de personnalité (ex. tempérament, attitude).

**3. Collecte de données supplémentaires :** le neuropsychologue recueille parfois d'autres renseignements pertinents lorsqu'ils sont disponibles (p. ex., rapports d'évaluation et interventions à l'hôpital ou de la part d'autres médecins ou professionnels de la santé). Ces renseignements peuvent aider à mieux comprendre les difficultés réelles du client ainsi que son fonctionnement antérieur et actuel.

**4. Analyse et interprétation des résultats :** le neuropsychologue doit examiner en profondeur l'ensemble des résultats par rapport au fonctionnement et aux antécédents du client, et à la performance attendue chez la population 'normale', c'est-à-dire en se basant sur les résultats qu'obtiennent les gens présentant des caractéristiques similaires en termes d'âge et de scolarité, notamment. Le neuropsychologue doit compter sur ses connaissances théoriques et sa formation pratique, ainsi que sur la littérature scientifique récente.

**5. Rédaction du rapport :** le neuropsychologue rédige un rapport qui explique en détail les conclusions, le ou les diagnostics applicables, les effets potentiels des déficits et des forces du client sur son fonctionnement, ainsi que les recommandations d'évaluations supplémentaires ou de traitement. Parce que le rapport neuropsychologique intègre de l'information provenant d'une variété de sources, il offre un portrait complet de l'état du client.

**6. Communication des résultats de l'évaluation :** en plus de transmettre son rapport à la personne qui a recommandé l'évaluation, à moins de circonstances particulières le neuropsychologue explique directement au client les résultats et conclusions de l'évaluation, en plus de répondre à ses questions sur son état de santé ou les traitements recommandés.

## **Quels sont les coûts d'une évaluation neuropsychologique à l'adulte ?**

Une évaluation neuropsychologique complète implique généralement de 12 à 15 heures, pour un coût total se situant généralement aux environs de 1500\$.

Aux étapes 1, 2 et 6, le neuropsychologue rencontre en personne le client, pour un total de cinq à 9 heures. Ce temps peut être réparti sur une à trois séances, selon les caractéristiques du client (p. ex., âge, état de santé, fatigue), qui influencent la capacité de ce dernier à fournir un effort continu et à participer à l'évaluation. Le client n'est pas présent lorsque le neuropsychologue complète les autres étapes de la démarche (3, 4 et 5).

La majorité des régimes d'assurance-santé privés offrent une couverture pour la consultation d'un psychologue. Considérant que les neuropsychologues sont une sous-catégorie de psychologues, cette couverture peut contribuer à assumer une portion des frais. Chaque compagnie d'assurance ayant ses particularités de fonctionnement, il est recommandé de vous renseigner au préalable sur votre propre couverture. Par ailleurs, les coûts résiduels peuvent servir à obtenir certains crédits d'impôt puisqu'ils sont considérés comme des frais médicaux.

\*Adapté de 'Les services d'évaluation neuropsychologique au Canada. Énoncé de position de la Société canadienne de psychologie et l'Association québécoise des neuropsychologues'. Août 2015.